



**SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 23 AVRIL 2021**

**Compte rendu
Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
23 avril 2021**

Le 23 avril 2021, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Patrice Kervaon, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Madame Joëlle Huon, Conseil départemental du Finistère

Membres représentés :

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Madame Annie Bras-Denis*
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Eric Le Creurer*
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération *ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Giuntini*
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Jean-Yves Le Corre*
Monsieur Erven Léon, Conseil départemental des Côtes d'Armor *ayant donné pouvoir à Gervais Egault*

Membres excusés :

Madame Françoise Peron, PNR Armorique
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP
Monsieur Stéphane Lozdowski, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Membres représentés :

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à Edwige Kerboriou

Membres excusés :

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Membres représentés :

Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Membres excusés :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne, Catherine DESCAMPS)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)

Madame la directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant (Monsieur Pascal Hus OFB)

28 membres étaient présents ou représentés sur 44 membres au total. Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

- Modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau
- Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et rectification de l'inventaire des zones humides
- Présentation des programmes d'action des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion pour 2021
- Demandes de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides
- Consultation du SDAGE Loire-Bretagne : calendrier

Pièces jointes en annexe :

- *Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Baie de Lannion adoptées le 23 avril 2021*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-01*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-02*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-03*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-04*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-05*
- *Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-06*
- *Support de présentation de CLE du 23/04/2021*

Annie Bras-Denis préside la séance.

1. Modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité les règles de fonctionnement.

Le décompte des voix est le suivant : 0 vote « contre » / 0 abstention / 28 voix « pour »

⇒ ***En annexe : règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Baie de Lannion adoptées le 23 avril 2021***

Patrice Desclaud rappelle que les membres du Bureau ont la possibilité de participer au comité technique.

2. Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et rectification des inventaires des zones humides

Lucie Chauvin fait lecture des avis formulés par les membres du Bureau de la CLE réunis le 12 février 2021 au sujet de la validation des inventaires des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et de sa rectification (retrait des lagunes dédiées aux systèmes d'assainissement collectif).

Relevé des échanges :

Yves-Marie Le Lay revient sur la demande qu'il a formulée fin 2020 au sujet d'une expertise « zones humides » complémentaire sur le site de la future école de musique. En réponse, **Annie Bras-Denis** rappelle que le Bureau de la CLE, réuni le 18 décembre 2020, a confirmé que la CLE avait une capacité d'agir du moment que les échanges avaient lieu dans une dimension amiable. Une fois qu'un contentieux est engagé, la CLE ne peut plus agir.

Edwige Kerboriou précise que pour chaque projet en zone agricole, les techniciens milieux aquatiques vérifient la présence de zones humides.

Eric Le Creurer rappelle que les techniciens de bassins versants sont agréés pour vérifier les zones humides. Les membres de la CLE doivent accepter de s'appuyer sur le travail mené par les techniciens milieux aquatiques.

Joël Le Jeune rappelle que les collectivités ont besoin de base sérieuse pour planifier leur projet.

Annie Bras-Denis confirme que les inventaires ont été réalisés sérieusement mais depuis sa prise de fonction elle a constaté que c'était parfois plus délicat notamment dans la maille urbaine.

Bénédicte Boiron s'interroge sur le zonage des zones humides figurant au PLU et leur opposabilité aux tiers.

Patrice Desclaud rappelle que la réglementation s'applique sur les zones humides inventoriées ou non.

En réponse à Bénédicte Boiron, **Annie Bras-Denis** précise que des zones identifiées initialement en zones humides peuvent aussi être déclassées suite à la réalisation d'un inventaire plus précis.

Jean-François Jeandet s'interroge sur la légitimité du technicien milieu aquatique à statuer sur la nature de la parcelle en projet. Côté Finistère, une commission permanente regroupant des élus et

des techniciens a été mise en place. Elle a pour rôle de statuer sur la présence ou non de zones humides quand il y a un doute sur la parcelle en projet. L'objectif de la CLE du SAGE est bien de réduire le risque de contentieux.

Yves-Marie Le Lay confirme que les inventaires des zones humides ont été réalisés sérieusement mais nul est infaillible et il est important de pouvoir agir en amont des projets à l'amiable plutôt que dans le cadre d'un contentieux.

Jean-Pierre Giuntini apporte un retour d'expérience du SAGE ATG. Une commission « zones humides » a été mise en place et elle est aussi confrontée à des inventaires imparfaits, même si le travail a été réalisé avec sérieux.

Gervais Egault alerte sur le fait que l'interprétation des critères d'identification des zones humides n'est pas toujours simple et peut être sujet à des résultats d'expertise différents.

Annie Bras-Denis rappelle que les zones humides sont représentées par une trame sur les éléments graphiques des documents d'urbanisme et qu'en cas de projet, la limite des zones humides doit être affinée.

Suite aux différents échanges, une nouvelle rédaction à l'avis formulé par le Bureau est proposée: « **Chaque porteur de projet devra veiller systématiquement à vérifier la présence de zones humides au moment de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de construction après s'être rapproché des services compétents en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.** »

La décision de la CLE sera adressée aux communes et aux services instructeurs concernés par le SAGE Baie de Lannion.

⇒ ***En annexe : Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-01***

3. Programme d'action des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion pour 2021

En introduction, **Annie Bras-Denis** rappelle que les programmes d'actions des bassins versants ont démarré avant l'approbation du SAGE Baie de Lannion. En 2021, les programmes entrent dans une phase d'évaluation préalable à l'élaboration de nouveaux programmes qui constituent les bras armés pour la mise en œuvre du SAGE.

3.1. Présentation du programme d'action 2021 sur le bassin versant du Léguer

Le programme du bassin versant du Léguer est présenté par **Samuel Jouon**, coordonnateur du bassin versant du Léguer.

L'année 2021 correspond à la 6^{ème} année du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) du bassin versant du Léguer. Ce projet répond à 4 grands enjeux :



Le PTE 2016-2021 a été signé le 20 octobre 2017 à l'occasion de la remise du label site rivière sauvage.

L'année 2021 est une année charnière. L'évaluation va permettre de construire le prochain programme. Le comité de suivi se réunit le 29 avril pour démarrer le bilan évaluation du PTE 2016-2021. Les actions pour atteindre les objectifs du PTE se poursuivent :

- AXE 1 : bilan évaluation à réaliser + finalisation étude services écosystémiques
- AXE 2 : 25e anniversaire du Léguer en fête
- AXE 3 : poursuite suivi qualité eau dont 2e campagne ADNe diatomées
- AXE 4 : poursuite actions collectives agricoles / réduction pesticides et évolution de systèmes + lien avec démarches filières et produits locaux
- AXE 5 : atteindre zéro phyto pour toutes les communes du BV
- AXE 6 : restaurer le bocage détruit en PPC
- AXE 7 : déploiement des plans de gestion des haies (PGDH)

- AXE 8 : finaliser travaux de restauration de ZH
- AXE 9 : travaux arasement ouvrages suite à étude Biotec + finalisation travaux petite continuité

En 2021, les modalités financières ont évolué notamment suite au retrait de l'AELB qui accompagne uniquement les travaux de continuité écologique dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention. Un travail d'ajustement avec les autres financeurs et une recherche de nouvelles sources de financement possibles ont permis de maîtriser le montant de la part de l'autofinancement (EPCI et producteurs d'eau).

Un travail est en cours entre les communautés d'agglomération pour définir des objectifs communs et une organisation partagée pour le bassin versant.

Ce nouveau programme sera défini en lien avec le renouvellement du label « Site Rivières Sauvages ».

Samuel Jouon présente le plan de financement de la 6^{ème} année du PTE. Le budget prévisionnel s'élève à 860 378 € TTC.

Annie Bras-Denis remercie les partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, l'Europe, l'Etat, les EPCI et les producteurs d'eau « sans qui nous n'aurions pas cette capacité à agir ».

Yves-Marie Le Lay demande quels sont les moyens pour limiter l'utilisation des pesticides par les agriculteurs.

Annie Bras-Denis précise qu'un travail est mené avec la chambre d'agriculture, le GAB¹ et le CEDAPA² pour organiser des formations à destination des agriculteurs. Des incitations financières sont proposées pour permettre le changement de pratiques agricoles dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc).

Samuel Jouon précise que les actions menées sont des actions incitatives, de sensibilisation et d'accompagnement (animation sur le terrain auprès des agriculteurs avec nos partenaires CRAB, GAB, CEDAPA), accompagnement à l'acquisition de matériel, échanges d'expériences, etc.).

Eric Le Creurer rappelle que l'objectif du programme de BV est d'aller plus loin que la réglementation et d'accompagner financièrement les agriculteurs dans ce changement de pratiques.

Edwige Kerboriou se félicite du grand nombre de contractualisations en MAEc système sur les BV Léguer et Lieue de Grève. Ces MAEc systèmes ont toutes un volet visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En Bretagne, des groupes 30 000 sont mis en place et certains agriculteurs du BV Léguer y participent. Le système de polyculture élevage est le plus représenté sur le territoire, ce qui explique que nous sommes sur un territoire où l'utilisation en produits phytosanitaires est faible.

Guy Pennec souhaiterait que ces actions d'accompagnement et d'incitation soient élargies à l'ensemble des bassins versants. Les producteurs d'eau sont actuellement confrontés aux problématiques liées à l'utilisation du métolachlore et alachlore et au renforcement de la réglementation vis-à-vis de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable.

¹ Groupement des Agriculteurs Biologiques

² Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome

Jean-François Jeandet alerte sur deux phénomènes de dégradation de l'hydromorphologie du cours d'eau qui ont notamment un impact sur la biodiversité : ensablement du lit du Léguer (quelles sont les causes et comment limiter ce phénomène ?) et l'affaissement et l'éboulement des rives (élargissement du lit de la rivière et par conséquent l'amincissement de la lame d'eau qui favorise l'évapotranspiration notamment dans un contexte de changement climatique). Il souhaiterait que des études soient réalisées pour mener ensuite des actions correctives.

Eric Le Creurer rappelle que les actions menées pour restaurer et préserver le bocage permettent de limiter les phénomènes d'érosion. Les systèmes « polyculture élevage » permettent de favoriser la présence de prairies en fond de vallée. Les actions à mener vont au-delà des actions menées par le bassin versant mais touchent à l'ensemble des politiques territoriales.

Jean-Yves Le Corre confirme que la problématique liée à la présence de métolachlore dans les eaux touche les producteurs d'eau et notamment ceux qui ne sont pas équipés suffisamment pour le traitement de cette molécule.

Annie Bras-Denis a pleinement conscience de cette problématique. Il est important de renforcer la sensibilisation des agriculteurs et de chercher des solutions pour limiter l'utilisation de ces molécules.

Françoise Lidou rappelle que le CD22 et le CRB ont travaillé ensemble pour accompagner le BV Léguer qui est une masse d'eau en bon état au regard de la Directive Cadre sur l'Eau et qui ne bénéficie plus de l'accompagnement de l'AELB (sauf pour le volet continuité écologique). Le bassin versant est un territoire vitrine dont une partie de sa rivière est classée en label site rivière sauvage. Ainsi, sur le volet « pesticides », le CD22 et le CRB seront vigilants à ce que des actions puissent être engagées pour maintenir ce territoire en bon état.

Gaby Cadiou précise que la Région et le CD22 se sont engagés à poursuivre l'accompagnement des territoires en bon état afin de répondre à l'objectif de maintien du bon état fixé par la DCE³.

Pierre Prod'homme Le Léguer est un territoire vitrine pour la Bretagne. La réflexion menée actuellement aboutira à identifier de nouveaux leviers pour maintenir le bon état du BV Léguer. Même si le bassin versant du Léguer est moins exposé aux pressions, il constitue un territoire laboratoire pour la Région Bretagne : valorisation de la biodiversité, présence d'espèces emblématiques, etc.

Jean-Luc Pichon précise que le BV Léguer présente une biodiversité intéressante. Néanmoins, les haies se dégradent. La replantation devrait être accompagnée d'une restauration des haies nécessaire à la biodiversité.

Annie Bras-Denis demande à Eau et Rivières de Bretagne de prévoir une présentation des résultats de l'étude menée actuellement sur le bocage.

Au moment du vote, **Jean-François Jeandet** s'abstient considérant que le programme proposé est insuffisant et ne répond pas aux phénomènes de dégradation de l'hydromorphologie observés sur le Léguer (ensablement et élargissement du lit du cours d'eau) et à la chute des indices d'abondance de saumons et de truites depuis plusieurs années (*données Fédération de pêche à récupérer*). Par ailleurs, étant absent, il n'a pas donné d'avis sur ce programme en comité de suivi BV Léguer le 18 décembre 2020.

Patrice Desclaud s'abstient également.

³ Directive Cadre sur l'Eau

Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable au programme d'action du bassin versant du Léguer ainsi que son budget et son plan de financement prévisionnels pour l'année 2021.

Les votes se formalisent de la façon suivante : (0 vote « contre » / 2 abstention / 26 votes « pour »).

3.2. Présentation du programme d'action 2021 sur les bassins versants de la Lieue de Grève

Le programme des bassins versants de la Lieue de Grève est présenté par **Gwenaëlle Briant**, directrice adjointe de la direction environnement, aménagement et économie agricole de Lannion-Trégor Communauté en l'absence de **Solenne Le Du**, coordinatrice sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Le programme 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2017-2021 avec une possibilité de prolongation de 2/3 années, avec un nouveau contrat en élaboration à partir de 2022.

Ce programme répond à quatre thématiques d'action :

- Un volet « agricole » avec notamment la réalisation de diagnostics et d'accompagnement individuel et collectif, la mise en œuvre de la boucle vertueuse, nouvel outil inspiré du PLAV Douron et l'organisation de chantiers collectifs
- Un volet « foncier » qui nous permet de travailler sur le regroupement des parcelles autour du siège et ainsi favoriser le système herbager (échanges et réserves foncières)
- Un volet « milieux » avec l'animation de la contractualisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les actions sur les têtes de bassins versants (projet DEMAIN)
- Un volet « circuits courts » qui vise la valorisation des produits locaux notamment à travers l'engagement des communes pour l'approvisionnement des cantines scolaires (charte communale, guide des producteurs et formation de cuisiniers)

Les indicateurs présentés montrent une tendance à la baisse des volumes d'algues vertes ramassés. Depuis 2017, les volumes sont inférieurs à 17 000 m3. En 2014, 2018 et 2020, les faibles volumes d'algues ramassées (< 10 000 m3) peuvent s'expliquer par différents facteurs : des conditions météorologiques hivernales plus dispersives, des températures de l'eau inférieures à la moyenne et la baisse des flux d'azote notamment en fin de saison ce qui réduit le stock d'algues vertes qui participent au démarrage de la prolifération de l'année suivante.

Les concentrations annuelles en nitrates sont également à la baisse sur les cinq cours d'eau de la Lieue de Grève. L'objectif fixé est d'atteindre une concentration moyenne annuelle de 20 mg/l sur l'ensemble des cours d'eau. L'objectif est atteint sur les trois principaux contributeurs au flux azoté arrivant à la baie : le Yar, le Roscoat et le Kerdu.

A ce jour, 82% de la SAU (surface agricole utile) sont engagés dans le PLAV. L'objectif fixé dans le PLAV est atteint. Cependant, les instances BV souhaitent amener les nouveaux installés à s'engager dans la charte et ainsi augmenter la part de SAU engagée.

Plus d'une quarantaine d'agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement individuel (évaluation technique et économique pour le choix du système de production, passage en agriculteur biologique, gestion de l'herbe, gestion de la fertilisation), ce travail sera poursuivi en 2021.

Ce programme vise également une amélioration du fonctionnement de la boucle vertueuse en proposant des chéquiers points « boucle vertueuse » pour permettre aux agriculteurs de mieux appréhender cet outil.

En partenariat avec Morlaix communauté et le bassin versant du Douron, une étude pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) vient de démarrer et vise à faire évoluer l'outil « boucle vertueuse ».

Le projet DEMAIN mené par l'INRAE en collaboration avec LTC sur les BV Lieue de Grève vise à identifier les zones où les flux de nitrates sont les plus élevés. Cette étude est terminée et a été restituée aux agriculteurs des trois sous-bassins versants étudiés. Cette étude a abouti à une proposition d'un programme de travaux visant à améliorer la qualité des eaux (création de zones tampons, remise en talweg).

Sur le foncier, un travail d'échange parcellaire est en cours sur la commune de Plouaret. La chambre d'agriculture est chargée d'animer cet échange.

Ce programme prévoit la valorisation des actions du PLAV auprès du grand public et un démarrage des réflexions pour l'élaboration du prochain programme post PLAV2.

Relevé des échanges :

Annie Bras-Denis précise que les paiements pour services environnementaux (PSE) sont également étudiés sur les bassins versants du Jaudy Guindy Bizien (PSE Légumes).

Joël Le Jeune souhaiterait que le programme vise également les 20% des agriculteurs non engagés afin que l'on comprenne pourquoi ils ne s'engagent pas.

Annie Bras-Denis précise que sur les bassins versants de la Lieue de Grève, les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement individuel.

Edwige Kerboriou confirme que la chambre d'agriculture passe tous les ans chez les agriculteurs de la Lieue de Grève. Toutes les exploitations qui ont 3 ha sur les bassins versants de la Lieue de Grève sont comptées parmi les exploitations engageables. Plusieurs raisons expliquent ce chiffre de non-engagement : les agriculteurs qui n'ont que 3 ha sur les BV ne souhaitent pas forcément contractualiser pour faire évoluer leurs pratiques sur une surface limitée de leur exploitation, certains partiront prochainement à la retraite et une part de réfractaires qui ne veulent pas s'engager.

Annie Bras-Denis L'incitation a ses limites. Il ne faut pas décourager les volontaires.

Edwige Kerboriou informe que la Chambre Régionale d'Agriculture a une position claire et qu'elle en a fait part à la cour des comptes. Elle est contre un renforcement de réglementation sur des BV où les agriculteurs sont engagés (82%) et œuvre davantage sur un renforcement des contrôles ciblés.

Annie Bras-Denis souligne que la dynamique vertueuse est forte sur le territoire. Le passage en agriculture biologique est bien plus important que ce qui était prévu dans les objectifs PLAV. Les agriculteurs sont sur liste d'attente.

Edwige Kerboriou précise que les entreprises ne proposent plus de contrats.

Yves-Marie Le Lay informe qu'il a rencontré les réfractaires sur le terrain et l'incitation ne fera pas changer leur position selon lui. Le PLAV2 ne permettra pas d'éradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes. Pour évaluer les mesures prises, les outils manquent et notamment les reliquats d'azote.

Même si les volumes d'algues et les concentrations baissent, on a atteint un plancher. Les mesures du PLAV ne sont pas adaptées pour descendre au-delà des 20 mg/l et l'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes. Le risque sanitaire des marées vertes est partagé. Mais un risque existe aussi pour la biodiversité dans les sédiments de la baie. Ce volet est occulté dans les plans de lutte contre les algues vertes. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'études fines analysant les conséquences des marées vertes sur la biodiversité sur la baie de Saint-Michel-en-Grève, de Locquirec et dans le Douron. Ces PLAV coûtent 80 millions d'euros pour un résultat insuffisant.

Annie Bras-Denis souligne les efforts réalisés sur le volet agricole du programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève pour lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes. Il serait intéressant que monsieur Le Lay puisse intégrer le comité de suivi des bassins versants de la Lieue de Grève.

Pierre Prod'homme précise que des travaux sont en cours sur l'impact des marées vertes sur la biodiversité côtière. Les résultats de cette étude seront publiés prochainement.

Gwenaëlle Briant, en réponse à Pierre Prod'homme, précise que sur 82% de la SAU total engagée dans le PLAV (5352 ha sur les 6502 ha), 60% de la surface agricole est en herbe soit 3211 ha.

Complément apporté au CR : La part en herbe sur l'ensemble des bassins versants est de 54% (source RPG 2019).

Edwige Kerboriou précise que, dans le cadre du premier plan de lutte contre les algues vertes, toutes les exploitations de la Lieue de Grève ont été soumises aux reliquats azotés. Par souci d'économie et comme une grande majorité des exploitations en avait déjà réalisés, l'Etat et ses partenaires ont décidé de poursuivre les reliquats uniquement sur les exploitations qui montraient des résultats moyens ou mauvais. Les reliquats sont intéressants pour évaluer les fuites d'azote mais ils doivent amener au conseil pour évaluer les raisons des fuites (rotation, couverts hivernaux, etc.). Les représentants « algues vertes » de la chambre d'agriculture ont souhaité poursuivre la réalisation des reliquats sur leurs exploitations par souci d'exemplarité.

Guy Pennec La mise en œuvre des PLAV et la coordination régionale des PLAV a été laborieuse et du retard a été pris. Le PLAV Douron n'a démarré qu'en 2014 au lieu de 2012. Sur les PLAV, on vise une évolution à long terme de l'agriculture. De nombreux plans (BEP, Prolittoral, PLAV) ont laissé une large place au volontariat. Aujourd'hui, les sous-bassins qui présentent une forte concentration en azote doivent s'engager et contractualiser. Sinon c'est le réglementaire qui doit s'appliquer. De plus, en raison d'un temps de résilience des bassins versants plus long que ce que l'on imaginait (échelle 10 à 35 ans), il est nécessaire d'augmenter l'intensité des actions.

Guy Pennec souligne l'importance de la coopération entre Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté. Cette coopération pourrait s'accroître en menant notamment une réflexion sur la mise en place de nouvelles filières au-delà des circuits courts et du projet d'abattoir de Plounevez-Moedec: production, transformation du lait ou des volailles dans l'objectif d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles et viser un territoire d'excellence agricole.

Eric Le Creurer souligne le travail exemplaire réalisé sur les bassins versants de la Lieue de Grève. La réflexion sur les paiements pour services environnementaux, qui fait suite à la mise en place de la boucle vertueuse, va accompagner la transition agro-écologique et ainsi un progrès sur le long terme. On ne pas dissocier progrès agricole et transition alimentaire. Ces enjeux dépassent les EPCI et sont aussi des enjeux nationaux sur le thème de l'alimentation. On ne pourra pas régler les problèmes environnementaux (pesticides, flux d'azote) sans parler de transition alimentaire.

Joël Le Jeune rappelle l'importance de maintenir le volet curatif sur la baie de la Lieue de Grève. Il reste prudent par rapport à la tendance à la baisse des quantités d'algues échouées sur la baie qui dépendent de différents paramètres.

Sur le volet préventif, les efforts doivent se poursuivre. L'évolution des pratiques agricoles prendra du temps. Les actions menées vont dans le bon sens et il faut continuer en travaillant notamment avec les agriculteurs non engagés.

François Ponchon rappelle l'importance et la nécessité de mener des actions de communication auprès du grand public. Les résultats obtenus sur les bassins versants de la Lieue de Grève sont positifs. La cour des comptes l'a souligné dans son rapport. Le sénateur Bernard Delcros (président de la commission finances du Sénat) a également noté les efforts réalisés par les agriculteurs sur la Lieue de Grève lors de sa visite récente dans le cadre d'un contrôle budgétaire du financement du Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Il faut aussi cibler les futurs agriculteurs afin d'anticiper le renouvellement des agriculteurs sur les bassins versants. Récemment, le lycée Pommerit a été reçu sur le terrain pour une présentation des enjeux et inciter les futurs agriculteurs à mener une réflexion sur l'importance de leurs pratiques.

Yves-Marie Le Lay vote contre le programme d'action des bassins versants de la Lieue de Grève ainsi que son budget et son plan de financement prévisionnels pour l'année 2021.

Patrice Desclaud s'abstient.

Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable au programme d'action des bassins versants de la Lieue de Grève ainsi que son budget et son plan de financement prévisionnels pour l'année 2021.

Les votes se formalisent de la façon suivante : (1 vote « contre » / 1 abstention / 26 votes « pour »).

3.3. Programme 2021 du SAGE Baie de Lannion

Le programme du SAGE Baie de Lannion pour l'année 2021 a fait l'objet d'une validation du Bureau de la CLE le 18 décembre 2020. Il est proposé de ne pas présenter cette partie.

Annie Bras-Denis remercie les différents partenaires financiers qui permettent la réalisation des programmes du SAGE et des bassins versants.

4. Décisions de la Commission Locale de l'Eau : demandes de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides

Lucie Chauvin présente les avis formulés par les membres du Bureau réunis le 12 février, le 15 mars et le 12 avril aux cinq demandes de dérogation à la règle n°3 encadrant les projets en zones humides.

Quatre projets sont portés par des agriculteurs qui souhaitent créer des chemins non imperméabilisés en zones humides pour augmenter leur surface de pâturage.

Annie Bras-Denis souligne le fait que ces projets s'inscrivent dans un objectif d'augmentation de la surface agricole en herbe.

Etant donné que ces projets entrent dans les dérogations à la règle du SAGE interdisant toute destruction des zones humides quelle que soit la superficie impactée, que le principe « éviter, réduire, compenser » a été respecté et que les mesures compensatoires proposées dans le projet permettent de restaurer la fonctionnalité des zones humides situées sur le même bassin versant, la Commission Locale de l'Eau formule un avis favorable aux quatre projets de création d'accès non imperméabilisés pour le bétail en zones humides pour faciliter le pâturage.

⇒ ***En annexe : Décisions de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-03, CLE2021_04, CLE2021_05 et CLE2021_06.***

La cinquième demande concerne un projet de raccordement d'un réseau d'assainissement au réseau collectif. Etant donné qu'une autre solution existe et que celle-ci figure au plan fourni par le porteur de projet au moment du permis de construire. La Commission Locale de l'Eau formule un avis défavorable au projet.

⇒ ***En annexe : Décision de la Commission Locale de l'Eau n°CLE2021-07.***

Ces décisions seront transmises par lettre recommandée aux porteurs de projets. Le suivi des mesures compensatoires figurera au tableau de bord du SAGE transmis annuellement à la Préfecture des Côtes d'Armor.

5. Consultation du SDAGE Loire-Bretagne : calendrier

Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures ainsi que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sont actuellement en consultation.

La Commission Locale de l'Eau est invitée à donner son avis sur ces projets pour le 1^{er} juillet.

Afin de formuler un avis en CLE fin juin, le SDAGE Loire-Bretagne sera présenté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le **21 mai 2021 à 10 heures** en **CLE InterSAGE** Argoat-Trégor Goëlo – Baie de Lannion. Cette réunion sera co-présidée par Annie Bras-Denis en tant que Présidente du SAGE Baie de Lannion et Jean-Pierre Giuntini en tant que vice-Président à la CLE du SAGE ATG.

Le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion se réunira début juin pour formuler un avis.

Le projet est téléchargeable à partir du lien suivant : https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/PUBLI_Projet_SDAGE_22-27

Le « mode d'emploi » du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 est téléchargeable à partir de ce lien : https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/information-communication/Publications/CP-2021/Revue_mode-emploi_Sdage22-27.pdf

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté